



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 NOVEMBRE 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0383**

Objet : Soutien aux actions culturelles - Attribution de subventions

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 13
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

04 DEC. 2024

et publié le

04 DEC. 2024

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2015-24 du 23 février 2015 relative à la charte d'orientation des activités culturelles intercommunales,
Vu les demandes des bénéficiaires,
Vu les crédits budgétaires prévus au budget primitif 2024,

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour objectif de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire.

Spectacle vivant : Aide à la création

Le Grésivaudan soutient les compagnies professionnelles ayant leur siège social sur le territoire du Grésivaudan depuis au moins un an, avec une subvention forfaitaire d'un montant de 2 000 € et une majoration de 100 € par professionnel, pour un plafond total de 2 500 €.

Cette subvention ne peut être attribuée qu'une fois tous les deux ans.

Bénéficiaire	Projet	Budget total	Subvention
Artiflette	« Petit(s) présent(s) pour Grand futur »	95 400 €	2 400 €
		TOTAL	2 400 €

Soutien aux pratiques amateurs

Convaincu que les pratiques amateurs contribuent à l'épanouissement et à l'expression individuelle et collective, Le Grésivaudan soutient ces dernières en vue de favoriser l'ouverture au plus grand nombre des actions d'enseignement et de pratiques artistiques de danse, musique et théâtre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Bénéficiaire	Projet	Budget total	Subvention
Association Sport et Culture	« Artistes en jardin »	1 280 €	400 €
Troupe sel et sucre	« Le héros »	7 645 €	400 €
Entre en scènes	« Platonov »	4 850 €	400 €
Entre en scènes	« Un fil à la patte »	5 800 €	400 €
Chœurs en Grésivaudan	« Concert de Te Deum 2024 »	17 607 €	800 €
		TOTAL	2 400 €

Spectacle vivant : Diffusion professionnelle

Le Grésivaudan soutient à hauteur de 40 % du prix du contrat de cession les spectacles des compagnies professionnelles du Grésivaudan programmés sur le territoire.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
En Scène et Ailleurs	« Bayard la légende »	4 450 €	1 800 €
Artiflette	« Bobines et Flacons »	858 €	343 €
Artiflette	« Petit(s) présent(s) pour Grand futur »	2 111 €	844 €
Za'tourne	« Bouclettes de pépettes »	1 400 €	560 €
La Dent drôle	« Service ultra secret »	1 050 €	420 €
		Total :	3 967 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Manifestations culturelles : Communes

Le Grésivaudan soutient les manifestations culturelles portées par les communes du territoire de dimension intercommunale, toutes thématiques confondues (spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, lecture publique).

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
Le Haut-Bréda	« Les Nuits du Haut-Bréda »	18 900 €	2 000 €
Crêts-en-Belledonne	« Les Estivales de Crêts-en-Belledonne »	25 160 €	1 500 €
Pontcharra	« Les 500 ans de la mort du chevalier Bayard »	100 800 €	8 000 €
		TOTAL	11 500 €

Manifestations culturelles : Associations

Le Grésivaudan soutient les manifestations culturelles associatives de dimension intercommunale, toutes thématiques confondues (spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, lecture publique).

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
Les Amis du Grésivaudan	« La dictée du Grésivaudan »	11 420 €	1 800 €
Artiflette	« Le grand départ en fanfare de l'Arti-show à vélo »	14 000 €	1 000 €
Musique dans le Grésivaudan	« Musique dans le Grésivaudan »	39 200 €	6 000 €
		TOTAL	8 800 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Associations partenaires d'un équipement du Grésivaudan

L'Espace Aragon et le réseau intercommunal des musées travaillent en étroite collaboration avec des partenaires associatifs qui participent à la vie des équipements du Grésivaudan.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
La Combe Autrafé	« Nuits du Musée »	13 346 €	1 000 €
		Total	1 000 €

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

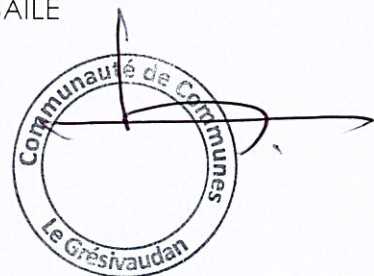
- D'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **25 NOV. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

